



**La prochaine réunion du Conseil Municipal  
de Rochebaudin aura lieu le :  
vendredi 27 septembre 2024 à 20h30  
dans la salle communale**

Rochebaudin, le 9 septembre 2024

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin 2024**

**2 – France Ruralité Revitalisation (FRR)**

A partir du 1er juillet 2024, la loi a supprimé les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) pour les remplacer par France Ruralité Revitalisation (FRR). Dans le cadre des ZRR, Rochebaudin avait exonéré de la taxe de foncier bâti les chambres d'hôtes. Faut-il renouveler cette exonération qui dans FFR s'appliquera aussi aux meublés de tourisme ? Si oui, il est impératif que le Conseil délibère avant le 1<sup>er</sup> octobre pour que cette mesure soit applicable en 2025 ;

**3 – Majoration Taxe d'habitation pour les résidences secondaires**

Par décret du 25 août 2023, l'État a autorisé 3500 communes à majorer le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires de 5 à 60 %. Rochebaudin faisant partie de ces communes, l'an dernier, le Conseil municipal a décidé de majorer le taux de 20 %, il est proposé maintenant de passer cette majoration à 50 %;

**4 – Subvention restos du cœur**

L'an dernier, une subvention exceptionnelle avait été attribuée au Restos du Cœur pour les aider pour leurs locaux. Le CCAS ne souhaite pas que la commune s'engage à lui verser des subventions de fonctionnement ;

**5 – Jardin des anciens**

Depuis quelques années, les anciens peuvent demander que leur colis de Noël soit remplacé par la plantation d'un « verger des anciens ». Ainsi, une somme de 540 € est maintenant disponible à cet effet. Le CCAS propose qu'elle soit utilisée pour planter cet hiver des arbres fruitiers sur le haut de la parcelle communale située derrière le Point d'Apport Volontaire ;

**6 – Création d'un poste de rédacteur**

La revalorisation récente des postes de secrétaires de mairie permet à notre secrétaire de passer du grade d'adjoint administratif à celui de rédacteur. Pour cela, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur. Si le poste de rédacteur est créé, il faut aussi actualiser le régime indemnitaire ;

**7 – Questions diverses**

- Christophe Borel est invité à venir présenter au Conseil, ses propositions concernant les vestiges d'un ancien porche actuellement déposés devant l'Espace St Roch et aussi un projet au sujet du Porte-cloches ;
- État de la négociation avec ADN pour le raccordement de la propriété Lemée à la fibre optique ;
- Avancement des travaux, Malle et Mairie-Espace St Roch : dénomination du « Cabinet de curiosités », déménagements en cours ;
- Autres questions diverses.